



## Réunion extraordinaire du CSE du 28 avril 2025

### Les élus assignent la direction en justice

Depuis des mois la direction refuse d'informer les élus sur les conséquences, pour les salariés, des projets qu'elle met en place : impacts sur les conditions de travail, sur l'activité, sur la structure de l'emploi.

Les élus ont donc exigé une réunion extraordinaire afin d'obtenir le lancement de plusieurs procédures d'information/consultation : l'une sur le projet Ici et ses conséquences dans tous les domaines, l'autre sur la compression des effectifs. La réduction de 54 ETP dans les antennes régionales en 2025 a déjà des conséquences sur les collectifs : baisse de l'activité, dégradation accrue des conditions de travail.

En séance, la directrice du Réseau Isabelle Staes aligne éléments de langage et contre-vérités :

**Sur le projet Ici.** « Nous considérons que les élus ont été régulièrement informés sur cette marque ». C'est faux. Et mensonger. Et surtout réducteur. Il ne s'agit pas simplement du déploiement d'une marque, mais bien de l'avenir du réseau régional, dont on sait que politiques et direction rêvent de le fusionner avec celui de la radio Ici-ex-France Bleu, avec des impacts considérables sur les salariés et sur notre mission de service public. Une nouvelle étape est annoncée le 6 juin, avec la suppression des noms des chaînes afin de privilégier france-tv, et donc la disparition pure et simple de la marque historique France 3.

**Sur les conséquences des réductions d'ETP.** Madame Staes répond sans rire que cela n'a « pas d'incidence sur la structure de l'emploi et les conditions de travail » et que cela « doit être naturellement absorbé ». Interpellée par les élus sur les réductions d'activité dans les régions (basse activité l'été, journaux mutualisés, locales fermées ou réduites), la présidente du CSE ose prétendre que « ce sont les choix faits par les directions régionales » et qu'il « n'y a pas de consignes générales au niveau de la direction du Réseau ».

Quelle hypocrisie ! La direction du Réseau fixe la notification d'ETP et impose les réductions budgétaires qui obligent les directions régionales à trancher dans le vif.

Face à tant d'insincérité et d'insulte à leur intelligence, les élus ont décidé de saisir la justice.

Ils ne veulent plus de ce mépris des instances – et donc des salariés –, et l'opacité à l'œuvre dans la conduite de ce projet. A Radio-France, les élus ont obtenu d'être informés et consultés sur ce projet de « fusion filialisation », que la direction de France télévisions n'assume pas. A l'instar du CSE Central, les représentants du Réseau France 3 exigent désormais que soit rappelé le droit.

Paris, le 29 avril 2025